

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 24 mars 2021, à 18 h 30, à huis clos, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Mesdames Monique Richard et Chantal Valois ainsi que monsieur Serge St-Pierre ont justifié leurs absences.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Subvention à la Municipalité pour le financement du projet Habitation Saint-Adolphe-d'Howard;
5. Consultation écrite pour le règlement n° 634-17;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 19 mars 2021.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2021-03-102A
Acceptation de
l'ordre du jour

Résolution
2021-03-103
Autorisation de
signature d'une
entente concernant
une subvention à la
Municipalité pour
le financement du
projet Habitation
Saint-Adolphe-
d'Howard

4. Autorisation de signature d'une entente concernant une subvention à la Municipalité pour le financement du projet Habitation Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU QUE le projet d'habitation de 31 unités Habitation Saint-Adolphe-d'Howard, réalisé dans le cadre du programme Accès-Logis et supporté par la municipalité, a obtenu un financement additionnel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un montant de 524 024 \$;

ATTENDU QUE pour obtenir ce financement additionnel, la municipalité doit signer une entente à cette fin avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec les engagements prévus à cette entente, notamment le fait de remettre la totalité de l'aide financière, et les intérêts qu'elle génère le cas échéant, à la réalisation du projet Habitation Saint-Adolphe-d'Howard;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas
et résolu unanimement:

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise monsieur Claude Charbonneau, maire et Me Maria Eugenia Valenzuela, greffière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant la subvention à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard pour le financement du projet d'Habitation Saint-Adolphe-d'Howard, entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et avec la Société d'habitation du Québec et prévoyant les modalités de versement d'un financement additionnel de 524 024 \$.

ADOPTÉE

Résolution
2021-03-104
Consultation écrite
pour le règlement
634-17

5. Consultation écrite pour le premier projet de règlement 634-17

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 19 mars 2021, le premier projet de règlement no 634-17 modifiant le Règlement de zonage numéro 634 afin de modifier certaines grilles des usages et des normes, les dispositions concernant la terminologie, la superficie minimale d'un terrain en projet intégré et l'affichage;

ATTENDU QUE conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19), qui stipule que toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être suspendue ou remplacée par une procédure prévue audit arrêté ministériel 2020-033;

ATTENDU QUE le projet de règlement 634-17 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite que l'assemblée publique de consultation du premier projet de règlement 634-17 soit remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours durant lesquels la municipalité recevra la transmission des commentaires et questions écrites sur le règlement 634-17, annoncée au préalable par un avis public et selon les formalités prévues dans la loi et dans l'arrêté ministériel 2020-033;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (C.A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité par la MRC des Pays-d'en-Haut ;

Il est proposé par le conseiller: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QU'afin de se conformer à l'arrêté 2020-033, le Conseil accepte de remplacer l'assemblée publique de consultation du premier projet de règlement 634-17 par une consultation écrite qui se tiendra entre le 1^{er} avril et le 15 avril 2021, durant lesquels la municipalité recevra la transmission des commentaires et questions écrites sur le premier projet de règlement

634-17, annoncée au préalable par un avis public et selon les formalités prévues dans la loi et à l'arrêté ministériel 2020-033;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Résolution
2021-03-105

Levée de la séance

6. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Daniel Millette
Isabelle Jacques

QUE cette séance soit levée à 18 h 38.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe